

— michel koebel —

Les conseils de jeunes et le bluff politique¹

A travers l'analyse d'une action politique particulière - le conseil municipal d'enfants ou de jeunes -, c'est tout un système de pratiques et de représentations, celui de l'espace politique local, qui peut être abordé. Dans le cas étudié ici, on se rend compte que ce que dénonce une fraction de plus en plus importante de la population à propos de leurs représentants politiques - c'est-à-dire le mensonge, l'idéologie, les profits personnels, etc. - fait tant partie du jeu politique que les pratiques qui y sont liées en deviennent parfois inconscientes.

Après avoir situé le type d'approche que j'ai choisi et le matériel que j'ai utilisé, puis avoir défini les conseils de jeunes en France, je tenterai de montrer dans cet article que non seulement les conseils d'enfants et de jeunes relèvent d'un bluff politique, mais que ce bluff fait partie intégrante du jeu, qu'il est même salutaire dans certains cas puisqu'il permet aux acteurs politiques qui les mettent en œuvre ou qui les promeuvent de se protéger politiquement contre la critique et même d'assurer une couverture médiatique bienveillante aux structures de participation qu'ils ont mises en place. Le bluff peut aussi être constaté à travers ses effets pervers, et en particulier à travers deux apparents *paradoxes* présents au cœur des conseils d'enfants ou de jeunes que je développerai. Le premier est celui que j'appelle la «responsabilité déresponsabilisante» : il s'agit non seulement d'une caractéristique observée dans les conseils de jeunes, mais, en plus, il nous renvoie à des questions plus fondamentales sur notre système démocratique. Le second est celui que j'appelle la «force fragile». Il provient du fait que constamment se côtoient deux types de discours autour des conseils de jeunes : d'un côté la capacité extraordinaire des jeunes, de l'autre leur extrême fragilité qui demande - et commande - des mesures de protection, celles-là même qui, devant protéger ses membres, protègent aussi politiquement la structure et son initiateur. Pour finir, je m'interrogerai sur le statut du bluff dans le discours politique.

Sociologie critique ou critique sociale : les fondements d'une analyse critique.

L'analyse que je propose s'inscrit dans une tradition de sociologie critique inspirée de la théorie de l'habitus et du champ de Pierre Bourdieu (Bourdieu,

1979 et 1984), éclairée par quelques autres analyses des politiques locales (Mabileau, 1994; Gaxie, 1997; Balme, Faure et Mabileau, 1999; Gaxie, 2000). L'intérêt de la démarche adoptée ici est de ne pas considérer les conseils de jeunes comme objet d'étude, mais comme épiphénomène d'une logique plus vaste concernant le champ politique. L'idée était d'attester la nature politique du phénomène, mais aussi de comprendre sa signification sociale et politique dans un contexte de crise du politique et de supposé désengagement de la jeunesse.

Les travaux précédemment effectués sur le thème des conseils de jeunes se sont attachés à les concevoir comme un dispositif de «participation sociale des jeunes» et à les évaluer en tant que tel (Vulbeau et Rossini, 1993 : 13), d'y évaluer la socialisation des enfants (Millet, 1995) ou les répercussions sur les pratiques ultérieures des jeunes (Fichet, 1989; Rossini, 1996). Les seules études qui ont abordé les aspects proprement politiques l'ont fait sous l'angle de la socialisation politique (Percheron, 1989) ou dans le cadre de la définition locale d'une politique jeunesse (Gallet, 1997). En se dégageant résolument du souci pédagogique, en s'affranchissant aussi du discours récurrent des élus qui continue le plus souvent à nier les aspects proprement politiques du phénomène, ce nouvel éclairage a permis d'approcher et de comprendre les enjeux politiques de la mise en place d'un conseil d'enfants ou de jeunes sur un territoire donné et d'éclairer les incohérences et les paradoxes qui s'en dégagent.

Ce dernier aspect pourrait laisser penser que la critique sociologique laisse parfois place à la critique sociale du phénomène, faisant glisser l'énonciation vers la dénonciation. C'est un problème récurrent en sociologie critique, qui fait d'ailleurs l'objet de critiques souvent plus sociales que sociologiques, un problème d'autant plus aigu quand les analyses produites ont l'air d'attaquer la classe politique. Mon analyse critique de la signification sociale et politique du phénomène, même si elle a des conséquences sur l'espace politique étudié, si elle peut être utilisée par les uns, critiquée ou dénoncée par d'autres, n'en repose pas moins sur des recherches approfondies et des enquêtes sociologiques, dont j'ai effectué la plupart dans le cadre de ma thèse de doctorat en sciences sociales (Koebel, 1997).

¹ Certains passages de cet article sont empruntés à des analyses issues de ma thèse de doctorat et à des articles déjà publiés. Il est possible d'accéder à tous ces documents sur le site <http://perso.wanadoo.fr/koebel/>

Les répertoires successifs des différentes associations nationales françaises m'ont permis d'analyser le phénomène des conseils de jeunes sur le plan démographique et politique, en faisant des comparaisons par rapport à l'ensemble des communes françaises. Pour la région Alsace, lieu principal d'investigation de ma thèse, j'ai créé un répertoire beaucoup plus détaillé. Une analyse comparative des 101 communes alsaciennes de plus de 2 500 habitants à partir de nombreux critères (démographiques, politiques, mais aussi certaines caractéristiques socioprofessionnelles des élus) m'a permis de comprendre comment s'est diffusé le phénomène dans un environnement politique et socio-démographique particulier. J'ai analysé de manière plus approfondie un échantillon de 17 communes alsaciennes à partir des archives communales, particulièrement en ce qui concerne le contexte d'émergence du conseil d'enfants ou de jeunes (quand il en existait un, ce qui a été le cas dans 13 communes). Ont également été pris en compte : l'histoire politique de la commune, ses caractéristiques structurelles, démographiques, politiques, les discours développés, et l'information diffusée aux habitants. Enfin, parmi ces 17 communes j'ai construit un échantillon de 75 acteurs politiques locaux, et notamment, pour chaque commune, le maire, l'adjoint chargé du suivi du dispositif (ou l'adjoint chargé de la jeunesse pour les communes sans conseil), l'éventuel fonctionnaire chargé du conseil, mais aussi les chefs de file de l'opposition municipale. Les 75 entretiens, enregistrés et retranscrits, m'ont permis d'analyser les caractéristiques des acteurs et leurs discours : leurs caractéristiques sociales, leur trajectoire personnelle, tant sur le plan professionnel que pour leurs autres engagements (parcours associatif, syndical et politique, appartenance passée à des mouvements de jeunesse, etc.), leur appartenance politique, et leurs représentations à propos des conseils d'enfants et de la politique. Les analyses qui suivent sont basées sur ces diverses enquêtes. Cependant, il faut considérer les développements en fin d'article sur la signification du mensonge en politique comme un essai d'analyse puisque, même s'ils reposent sur le même matériel, ils n'ont pas fait l'objet d'une enquête spécifique. Pour finir ce préalable réflexif, il pourrait être utile de tenter de préciser les conditions dans lesquelles je me suis intéressé aux conseils de jeunes et sur les raisons sociologiques de ma posture critique. Sur le premier point, mon parcours professionnel m'a fait rencontrer ce que les promoteurs français des conseils de jeunes nomment le «berceau» des conseils de jeunes en France, le «conseil municipal

des enfants» de Schiltigheim (Bas-Rhin, France), pour y avoir travaillé en tant qu'animateur de rue de 1982 à 1987. Le fait d'avoir côtoyé cette expérience fortement médiatisée parce que présentée comme première en France, le fait ensuite d'avoir participé à l'animation du dispositif puis à plusieurs colloques nationaux sur cette question, ont été pour beaucoup dans les raisons qui m'ont fait approfondir cette analyse dans le cadre de mon cursus universitaire en sciences sociales. Sur le second point, la réflexion est plus fondamentale. Le choix d'un objet et d'une posture sont certainement le produit d'une position et d'une trajectoire sociales. Sans vouloir étaler une anamnèse complète, je crois pouvoir dire que mon appartenance à une petite bourgeoisie intellectuelle nouvelle d'origine rurale a pu jouer dans la posture critique vis à vis d'un champ politique dominé par une bourgeoisie plus installée et de rang plus élevé. La question que l'on peut utilement se poser enfin est de savoir si les fondements sociaux de la motivation d'un chercheur peuvent altérer les opérations de recherche et les analyses produites. C'est ouvrir là un vaste champ de recherches qui n'est aujourd'hui encore qu'à ses balbutiements.

Que sont les conseils de jeunes, qui les met en place, qu'y fait-on ?

Si une première série de conseils municipaux de jeunes s'est mise en place en France de 1963 à 1967 à l'initiative de lycéens et d'étudiants, c'est surtout à partir des années 1980 que le mouvement s'est amplifié en France mais également dans d'autres pays européens (principalement en Belgique, en Allemagne et en Suisse). Les années 1990 ont vu le mouvement gagner le reste de l'Europe, en particulier les pays de l'Est. Contrairement aux premiers conseils municipaux de jeunes des années 1960, le second mouvement a pris une tout autre tournure, puisque ce sont les élus locaux qui en ont été les initiateurs (et qui en portent donc la responsabilité) : le pouvoir s'adresse aux enfants et aux jeunes, il leur ouvre ses portes, il leur propose d'entrer. D'entrer où ? Pour y faire quoi ?

J'inclurai dorénavant dans l'expression «conseil de jeunes» aussi bien les conseils d'adolescents ou de jeunes adultes que les conseils d'enfants : bien qu'il existe certaines différences, notamment dans les modalités d'organisation de la structure, dans les productions concrètes et les méthodes pédagogiques utilisées, je peux aujourd'hui affirmer que, sur le plan politique, c'est-à-dire si l'on considère le conseil en tant qu'action politique particulière, les différences s'estompent.

Un conseil de jeunes est donc une organisation initiée et dirigée par une collectivité territoriale, qui met en scène un groupe d'enfants ou de jeunes résidant sur le territoire concerné et appartenant à une classe d'âge définie, et qui est organisée selon des modalités qui la fait ressembler plus ou moins à la collectivité qui l'a mise en place. Quel que soit le mode de désignation mis en œuvre (le plus souvent, il s'agit d'élections, en particulier quand les jeunes sont d'âge scolaire), ces jeunes sont censés représenter l'ensemble des jeunes de la classe d'âge et du territoire concernés. Les jeunes élus (ou volontaires) travaillent ensuite à divers projets qui les concernent, qui correspondent à des problèmes perçus par eux comme importants au sein de la commune, qui visent l'amélioration, par exemple, de la sécurité, de la propreté, de l'accès aux loisirs, de leur diversification, de l'offre d'espaces de rencontre. Certains autres problèmes sociaux (comme le racisme ou la pauvreté) peuvent être abordés sous la forme de projets humanitaires, de campagnes de sensibilisation, d'information. Tous ces projets sont travaillés en petits groupes sous la forme de commissions thématiques à l'image des modalités de fonctionnement du conseil municipal, mais sous la direction d'animateurs adultes qui sont soit des élus municipaux, soit du personnel municipal ou encore des animateurs embauchés pour l'occasion.

Une logique de dénégation du caractère politique

L'étude approfondie des conseils de jeunes en France (et plus particulièrement en Alsace) que j'ai réalisée dans le cadre de ma thèse de doctorat m'a fait rencontrer de nombreuses expériences de conseils de jeunes et d'acteurs politiques locaux qui s'exprimaient à leur propos (Koebel, 1997). L'un des leitmotivs des discours prononcés en public par les élus concernés est particulièrement riche d'enseignement quand on l'étudie selon la thématique du bluff. La plupart des élus développent en effet un discours de dénégation : ils déniaient d'entrée de jeu la possible manipulation des enfants ou des jeunes, la récupération politique, ainsi que la notion de «gadget». Cette dénégation est même spontanée : une analyse locale approfondie que j'ai effectuée sur 17 communes alsaciennes a montré que cette dénégation peut rarement être attribuée à des critiques directes ou indirectes venant de l'opposition municipale. Certes la critique existe, à l'état latent, mais elle est toujours très prudente, et rarement exposée au grand jour.

L'analyse des choix d'organisation d'un conseil d'enfants révèle elle aussi cette logique de dénégation. Généralement, le maire désigne parmi les élus adultes un coordinateur du conseil. Son choix se porte souvent vers un élu sans étiquette politique ou, symboliquement, vers *le plus jeune* conseiller municipal (qui se retrouve être celui qui a le moins d'expérience et de poids politique). Le fait même, pour un maire, de s'intéresser aux enfants - au point de créer une structure d'expression ou de participation pour ce public spécifique - peut être interprété comme une volonté de s'adresser à une catégorie de la population qui a la réputation d'une certaine innocence politique. Dans certains cas, cette explication est même directement avancée par le maire : «on s'est dit plus ils sont jeunes, plus leurs idées seront encore blanches, vierges, et [sans] a priori ! Ils ont encore un peu la pureté de l'enfant et des idées toutes simples... l'idée idéale quoi» (entretien avec le maire d'une commune haut-rhinoise). Lorsque le terme «politique» est malgré tout employé pour parler des conseils de jeunes, c'est pour évoquer *le sens noble de la politique* qu'ils symbolisent pour eux, une politique pure, dénuée d'intérêts matériels ou égoïstes, une politique proche des citoyens, censée incarner de *nouvelles formes* de démocratie : participative, directe, locale. Or, quelles pratiques observe-t-on ? Dans la quasi-totalité des cas, le conseil de jeunes reproduit presque à l'identique les formes de la démocratie représentative que nous connaissons aujourd'hui : le conseil est censé représenter l'ensemble des jeunes électeurs, et, au-delà, tous les jeunes de la commune. Ce qui le légitime est le principe de la *délégation*, qui autorise une petite minorité à parler en lieu et place de la majorité.

Ainsi, les prises de position des hommes politiques promoteurs de conseils de jeunes révèlent une certaine ambiguïté. D'un côté, ils défendent une idée noble de la politique, loin des «affaires» qui la ternissent, loin de la lutte de postes que se livrent les politiciens au mépris des citoyens, mais au contraire proche des habitants et de leurs intérêts, dans la seule perspective de la bonne et *saine* gestion des affaires locales. D'un autre côté, faisant partie du champ politique, ils ont forcément intégré les lois immanentes du jeu politique et savent, consciemment et/ou pratiquement, que, pour acquérir ou conserver le pouvoir, ils doivent se servir *politiquement* de leurs actions et de leurs projets (Bourdieu, 1984). Les conseils de jeunes semblent se trouver au cœur de cette ambiguïté : recourir aussi directement

à une population d'enfants et projeter certains d'entre eux sur une scène publique (les séances plénières du conseil d'enfants se déroulent généralement dans la salle du conseil municipal en présence d'un public et des médias locaux) ne va donc pas sans une certaine gêne de la part des maires concernés. Comme me l'a avoué le maire d'une grande ville de mon échantillon, le conseil municipal d'enfants fait partie des «trucs qui marchent» et dont on peut se servir pour agrémenter un programme électoral. L'organisation et le suivi sont souvent confisqués par les membres de l'équipe majoritaire en place (ou une petite partie d'entre elle). Il est même arrivé que l'animation du dispositif soit confiée à des personnels choisis pour leur militantisme politique (dans le parti du maire) plutôt que sur des critères de compétence ou d'expérience en animation.

La responsabilité déresponsabilisante

Cette description du fonctionnement des conseils d'enfants occulte toute une série de dysfonctionnements, le plus souvent tus par leurs responsables, mais qui remettent en cause une partie des objectifs assignés à ces structures.

Un exemple caractéristique en est la grande faiblesse du dialogue direct entre jeunes élus et élus adultes : cette relation, pourtant si souvent affichée dans les buts de la structure, est généralement médiée par des animateurs (même si l'animateur est un élu, il n'en reste pas moins animateur aux yeux des jeunes). Les rares fois où la relation directe existe, elle est sur-médiatisée et donnée comme exemple, comme pour occulter la réalité habituelle d'un conseil où cette relation n'existe généralement pas. Au sein même des groupes de travail, des commissions, les discussions et les projets sont souvent menés par l'animateur qui devient le centre de la communication et de la responsabilité : une étude de communication au sein du conseil de Pessac près de Bordeaux réalisée par Eric Siena, a montré que les compétences pédagogiques limitées des animateurs privilégient les échanges entre enfant et animateur plutôt qu'une discussion entre enfants élus ; l'animateur est le leader du groupe, c'est lui souvent qui oriente les projets : «c'est l'animateur, leader incontestable et incontesté du groupe qui, par ses attitudes, ses remarques, ses mimiques, sa gestuelle, sa communication verbale ou non-verbale donne des accessits, valorise ou dévalorise une idée, un projet» (Siena, 1998 : 67).

Souvent, les promoteurs des conseils de jeunes met-

tent en avant le budget alloué par la mairie à leur structure. Cette annonce chiffrée semblait en quelque sorte garantir l'authenticité du projet, son sérieux, sa validité politique et pédagogique : si les jeunes disposent d'un *vrai* budget pour leurs projets, c'est que les élus adultes les prennent vraiment au sérieux. Quand on regarde d'un peu plus près, on s'aperçoit que les questions budgétaires sont secondaires, pour ne pas dire totalement absentes des préoccupations des jeunes : les finances d'une collectivité publique sont si compliquées que leur gestion dépasse complètement les jeunes impliqués dans le conseil. En fait, on s'aperçoit que l'implication des jeunes dans un processus de prise de responsabilités est relativement limitée. Plusieurs études ont montré en fait que la participation à un conseil de jeunes a peu d'effets sur la participation ultérieure des jeunes dans d'autres lieux. Le premier rapport qui allait dans ce sens est paru en 1989 à l'occasion du 10^e anniversaire du conseil municipal d'enfants de Schiltigheim, mais il a été enterré avant d'avoir paru (Fichet, 1989). Dans une étude plus récente, Rossini va jusqu'à conclure que le type de participation proposé par les conseils en est la cause principale : «l'action et la consultation autorisée dans un cadre et un espace autorisés, prévus pour le faire, tend à les rendre dépendants de ce cadre de permission dont ils ont du mal à s'émanciper pour continuer à agir» par la suite (Rossini, 1996 : 116). Ce qui semble le plus important pour les jeunes, c'est justement l'expérience de la délégation : Rossini a étudié les répercussions que peuvent avoir sur les pratiques ultérieures et essentiellement sur les représentations des jeunes leur participation à un conseil d'enfants ou de jeunes (elle a travaillé sur un échantillon de 60 anciens conseillers enfants ou jeunes issus de 16 communes différentes). Elle constate que les élections constituent «le moment marquant du parcours» et, bien qu'elle ne fasse à aucun moment le parallèle avec le parcours d'un élu adulte, une grande partie de ses analyses est extrêmement évocatrice : «la fierté», «une marque de notoriété», «l'amour des autres à son égard», la «capacité à mobiliser les copains», «la reconnaissance par les autres» (Rossini, 1996). Dans la plupart des conseils d'enfants étudiés, les organisateurs ne se contentent pas d'utiliser le matériel électoral de la mairie, ils *mettent en scène* les élections de manière identique, avec, la plupart du temps une véritable campagne électorale. On constate enfin que de nombreux enfants élus demandent, à l'issue de leur mandat, d'être pris en compte dans une

structure qui aurait une légitimité similaire. Cette demande est certainement liée à la richesse, sur le plan symbolique, de ce passage : les jeunes semblent avoir réellement vécu l'expérience de la délégation et y avoir pris goût. On peut ainsi se poser la question si cette expérience de la délégation correspond à une prise de responsabilité.

Pourtant Rossini insiste également sur le fait que, tout au long de la période d'exercice de leur fonction d'élu, les jeunes concernés participent réellement à la définition d'un certain nombre de projets concernant leur environnement local, et que, en dehors du marquage fort de l'expérience électorale, les effets de leur expérience sur leurs représentations ne sont pas négligeables. Elle fait référence à Touraine et Wiewiorka quant au sens qu'ils donnent à la notion de participation - sens qui aurait provoqué une certaine méfiance chez les acteurs sociaux des années 1960-1970 - et le met en rapport avec la question des conseils : «participer, c'était en définitive faire le jeu du système» (Wiewiorka, 1995 :15²). En effet, pour avoir participé à de nombreux colloques réunissant de jeunes conseillers et les adultes qui les entourent, je peux affirmer que les conseils de jeunes n'apprennent pas la contestation aux jeunes. Des dires même de leurs organisateurs, les quelques rares critiques émises par des jeunes en sont presque devenues le piment nécessaire à la réussite de ce type de manifestations publiques.

Dans un autre registre, on pourrait citer une autre question récurrente dans les conseils de jeunes : la quasi-absence du dialogue élus/électeurs. Ce problème, souvent évoqué dans les colloques consacrés à la question des conseils, est vécu comme un échec, peut-être parce que le conseil de jeunes est présenté comme un laboratoire d'invention de nouvelles formes de démocratie (directe, participative). Or il n'en est rien : dans le cadre de ma thèse, j'ai pu démontrer sans grande difficulté que les conseils de jeunes reproduisent à l'identique le mode de représentation traditionnel de la démocratie représentative. Il n'est donc pas étonnant qu'il provoque, à travers le processus même de *délégation* (par l'élection), une déresponsabilisation corrélatrice des électeurs et un désintérêt de leur part.

Le paradoxe de la force fragile

Malgré tout cela, les élus qui organisent ou qui assurent la promotion de ce type de structure mettent souvent en avant les capacités extraordinaires de ces jeunes élus. En fait, sur le plan politique, les

jeunes sont simultanément considérés comme capables *et* incapables. Capables de s'exprimer mais incapables de se défendre. Capable d'inventer tout en restant incapables sur le plan juridique.

Souvent, la mise en place d'un conseil d'enfants ou de jeunes s'accompagne d'un plaidoyer sur la confiance des adultes dans les capacités des enfants et des jeunes à s'exprimer et à agir utilement sur leur environnement, à prendre des responsabilités. Mais instituer ces conseils n'est-il pas aussi l'aveu de l'état de faiblesse ou de domination dans lesquels se trouvent les enfants et les jeunes dans notre société ? Le fait que les conseils d'enfants soient toujours mis en place et conçus par des adultes et qu'ils ne semblent pas constituer le résultat d'une lutte d'enfants pour l'accès à un espace de parole semble corroborer cette hypothèse. L'analyse approfondie de cas concrets a fait parfois apparaître des stratégies visant à attribuer aux enfants l'origine de l'initiative, alors qu'elle a été clairement insufflée par le maire lors de rencontres avec des enfants dans le cadre scolaire.

La ressemblance entre le conseil d'enfants et le conseil municipal est surtout formelle. Le pouvoir reste aux mains des élus et, plus précisément, aux mains d'une partie d'entre eux (en l'occurrence, l'équipe majoritaire). Alors que dans les années 80, de nombreux élus, en parlant des conseils d'enfants, évoquaient encore le partage du pouvoir, la plupart d'entre eux reconnaissent aujourd'hui que le pouvoir ne change pas de mains, bien que les jeunes y soient associés par voie consultative. Le choix des projets, même s'il est apparemment laissé aux enfants, dépend largement du cadre imposé par les élus adultes et de ce que ceux-ci estiment *acceptable* de la part d'un enfant. Le processus qui conduit à sélectionner les projets et à les faire entrer dans ce cadre est tel que les idées qui sortent de l'ordinaire et qui pourraient être gênantes pour le conseil municipal (celles qui pourraient remettre en cause le crédit que leur accordent leurs électeurs réels ou potentiels) font l'objet de stratégies d'écartement. A ce titre, les animateurs du conseil - qu'ils soient ou non des élus adultes - jouent un rôle fondamental dans le dispositif. Les échecs de certains projets sont souvent mieux acceptés par les enfants à cause d'une proximité chaleureuse des animateurs qui *font corps* avec le conseil et avec ses projets. Par ailleurs, certains projets originaux sont suggérés par les animateurs

² Cité par Rossini (Rossini, 1996 : 115).

adultes et attribués, là aussi, aux enfants, pour valoriser et légitimer le conseil, parce que les projets concrets représentent, à côté de la période des élections et de l'installation officielle, les principales occasions de forte médiatisation de la structure dans le bulletin municipal et les journaux locaux. Dans certains cas, cette attribution a même pour fonction de valoriser et légitimer une idée de l'équipe majoritaire : l'idée d'un enfant passe mieux en conseil municipal parce que la présence symbolique des enfants annihile toute opposition proprement politique.

Enfin, si les conseils d'enfants ont parfois fourni, quelques années plus tard lorsque les anciens membres ont atteint leur majorité civique, des candidats aux élections municipales (le plus souvent sur la liste du maire ayant créé le conseil), cela ne concerne vraisemblablement qu'une fraction extrêmement faible de la population des enfants ayant vécu cette expérience : en effet, chaque année, plus de 20 000 enfants ou jeunes expérimentent en France ces structures de participation, et les cas connus d'anciens conseillers devenus conseillers municipaux sont rares (on peut supposer - mais ce n'est qu'une supposition - que ces cas exemplaires ont plus de chances d'être recensés voire médiatisés par les communes concernées). Comme l'exprime N. Rossini, les anciens élus se situent plus dans un « positionnement d'acteur » et dans une « envie d'agir » qui ne se traduit que peu par un engagement réel dans d'autres instances de type associatif par exemple (Rossini, 1996 : 71). L'investissement ultérieur des jeunes est souvent conditionné par la reconstruction des cadres et de la légitimité qui leur ont permis d'agir ou de se faire entendre au sein du conseil.

Il me semble que la fragilité nécessitant protection est liée à la crainte qu'ont les élus de se voir taxer de manipulateurs : le bluff politique, s'il est acceptable dans le milieu politique et fait partie du jeu politique, ne l'est plus lorsqu'on s'adresse à des enfants ou lorsque des enfants sont concernés. D'où la dénégation systématique déjà évoquée plus haut à propos de la possible manipulation des enfants ou des jeunes, de la récupération politique, et à propos de la notion de « gadget » électoral, voire électoraliste. Or, une simple analyse chronologique que j'ai effectuée sur le développement des conseils de jeunes en France a montré que les poussées de croissance suivaient irrémédiablement le calendrier des élections locales. Une analyse plus approfondie des documents publiés par les candidats avant les élections

a également montré que le projet de conseil de jeunes fait le plus souvent partie de leur programme électoral (parfois même de plusieurs listes concurrentes). Dans la ville qui a souvent été présentée à tort comme le berceau des conseils en France - Schiltigheim -, les tentatives faites par les deux principaux candidats aux élections municipales de 1995 pour intégrer à leur liste d'anciens membres de conseils de jeunes devenus majeurs a même fait l'objet d'une petite bataille politique entre les deux principaux candidats en lice.

Ainsi l'enjeu politique des conseils de jeunes, même s'il est dénié, est indéniable. Il n'est pourtant que très rarement médiatisé ou avoué ou dénoncé, et ce dans certaines circonstances exceptionnelles. Et ceci parce que les mineurs bénéficient d'une protection politique et médiatique. Les critiques de l'opposition par exemple se font rarement au grand jour, et pour cause. Un élu de l'opposition dans une grande ville alsacienne en a fait l'amère expérience. Il s'est aventuré à critiquer la récupération politique du conseil municipal des enfants dans les colonnes du journal municipal. Le résultat a été politiquement catastrophique pour lui. Les enfants (et derrière eux, leurs familles), s'étant sentis attaqués directement, ont organisé une action de protestation silencieuse en se regroupant derrière l'élu concerné lors d'une séance publique du conseil municipal (adulte). Même ses propres amis politiques ont considéré son attitude comme une *faute de jeunesse* (âgé pourtant de 54 ans, il n'avait que deux ans d'ancienneté politique : c'est ce qu'on appelle *être jeune...* en politique !).

D'où vient cette protection *naturelle* des conseils d'enfants ? Quelles sont les qualités particulières qui leur assurent une reconnaissance quasi générale parmi les élus, même ceux de l'opposition, et dans les médias ?

Parmi ces qualités, il en est une qui peut paraître fondamentale lorsque l'on considère que les élus doivent tous leur position et leur pouvoir au système démocratique et aux règles qui le définissent, ce qu'exprime parfaitement un conseiller municipal, malgré sa rancœur cachée d'avoir perdu les élections : « Ce conseil municipal des jeunes a un but civique ... et ... on ne peut pas être contre cela ! ». L'autre caractéristique d'un conseil, celle qui dissuade toute critique publique, est liée à l'âge de ses membres : critiquer le conseil, c'est, indirectement, critiquer les enfants, qu'il est difficile de dissocier de l'organisation elle-même. Or les critiquer, c'est s'attaquer à des êtres réputés fragiles que la loi impose

avant tout de protéger parce qu'elle les considère comme incapables juridiquement. Les qualités que l'on prête souvent aux membres des conseils - la fraîcheur, la spontanéité, la franchise - peuvent être considérées, dans cette perspective, comme des corollaires de la naïveté, la vulnérabilité et l'inexpérience. Il s'agit en quelque sorte d'un aveu, celui d'une volonté de transformer en force une certaine faiblesse, d'exalter les qualités de l'enfant pour empêcher la critique. L'enfant, du fait de son incapacité, se trouve dans un état de dépendance vis-à-vis de l'adulte, et en premier lieu, de ses parents.

Critiquer le conseil, donc, l'enfant, ce sera donc aussi critiquer les familles. Sans que cette chaîne logique soit forcément explicite, les détracteurs potentiels d'un conseil d'enfants jugeront *pratiquement* qu'ils n'ont aucun intérêt à le critiquer publiquement. On le comprend dès lors aisément : la voie est libre pour une utilisation politique du conseil. Certains élus le font sans le savoir (où s'en sont rendus compte progressivement au cours de leur entretien dans le cadre de mon enquête); d'autres en sont parfaitement conscients et, sans le dire publiquement, n'hésitent pas à m'en faire part dans la situation particulière de l'entretien en tête à tête, tel ce maire d'une grande commune alsacienne qui avait tout misé sur le thème des jeunes pour remporter les élections : pour lui, le conseil municipal d'enfants fait partie des «trucs qui marchent» et dont on peut se servir pour agrémenter un programme électoral.

Le bluff au cœur du discours politique ?

Une analyse comparée entre, d'une part, les différents types de discours produits sur les conseils de jeunes et, d'autre part, le type de parcours politique des élus que j'ai étudiés apporte des résultats intéressants : un souci apparemment identique de promotion de la citoyenneté révèle une opposition très politique entre la promotion de l'exercice *de la* citoyenneté (au sens «d'exercer» un droit), et l'exercice *de* citoyenneté (au sens de «s'exercer à» un droit futur). C'est là toute la différence entre la «leçon de civisme» que *prennent* les jeunes élus de leurs aînés et celle qu'ils *donnent* aux élus adultes par leurs idées originales et leur engagement.

La forte ressemblance entre la définition idéale que donnent de nombreux élus de leur propre engagement politique local et celui qu'ils proposent aux jeunes membres des conseils qu'ils promeuvent pourrait conduire à considérer les jeunes élus comme de véritables acteurs politiques. Sur 61 élus interrogés, 24 considèrent que l'engagement est

identique et 25 déclarent qu'ils se ressemblent. Parmi ces derniers, certains estiment que la différence réside dans le fait qu'il s'agit pour les enfants d'une phase d'apprentissage ou d'initiation (15 élus), d'autres que l'engagement des enfants est «limité», se fait «à leur niveau», ou encore «à dose homéopathique» (8 élus). En fait, la conception que les acteurs politiques adultes ont des conseils d'enfants reflète très souvent la conception idéalisée qu'ils ont de la politique. En ce sens, il est intéressant de voir de quelle manière le passé politique d'un élu et les conditions particulières de son accès à cette position de pouvoir peuvent se traduire dans sa conception de l'accès à un conseil d'enfants.

Ainsi, certains *notables* (qui doivent leur élection à un lent et patient travail d'investissement local) défendent pour les jeunes une vision *progressive* de l'exercice de la citoyenneté qui passe par une période *d'initiation*, et fustigent les expériences de «parlements» nationaux d'enfants ou de jeunes qui, par une représentation nationale directe, brûlent les étapes d'accès nécessaires à l'apprentissage de la démocratie. D'autres élus doivent leur ascension politique à certains «guides» qui ont fortement marqué leur engagement initial. Pour eux, les conseils d'enfants et de jeunes sont une façon pour les adultes de guider les jeunes vers des valeurs. Certains élus ayant réussi à intégrer la municipalité par cooptation conçoivent une version des conseils où les jeunes volontaires sont cooptés par les élus adultes pour participer aux «vraies» commissions municipales. D'autres enfin, parachutés dans un territoire électoral par décision de leur parti, estiment que les conseils d'enfants n'ont pas lieu d'être et que le rôle des enfants est d'obéir, pas de décider.

Les plus récents conseils départementaux de la jeunesse sont constitués de membres *nommés* par les préfets de département. Il n'est pas étonnant de constater que la conceptrice de ces conseils est une Ministre, et qu'un Ministre tire sa légitimité politique d'une *nomination* par le Premier Ministre. De plus, elle a confié le dispositif à des préfets dont le principe de légitimation est identique...

Ces relations ne sont pas toujours aussi simples et aussi systématiques. Mais comme tous les élus locaux doivent leur élection et leur pouvoir - si faible soit-il - aux règles démocratiques actuelles et au principe de délégation, il devient aisé de comprendre que la grande majorité d'entre eux reconnaissent dans l'élection le mode de désignation le plus légitime pour les conseils d'enfants. Ainsi, dans de nombreux cas, les élus adultes vivent, en quelque sorte *par procuration* à travers ces jeunes éduqués et à

travers la politique *noble* qu'ils sont censés incarner, une version idéalisée de leur propre engagement politique.

Cette version idéalisée de la représentation de la réalité semble dépasser le simple discours sur les conseils de jeunes et peut permettre d'essayer de comprendre certains mécanismes du discours politique. Autrement dit, le rapprochement entre une vision idéaliste et le discours idéologique du politique peut permettre de comprendre pourquoi le bluff plus ou moins conscient qui les caractérise tous deux est un moteur indispensable au fonctionnement du discours politique. Le paroxysme de ce *gauchissement* de la pensée politique sur les réalités est atteint dans le débat politique contradictoire, particulièrement lorsqu'il est médiatisé et vulgarisé. Même si le mensonge et le bluff sont parfois tout à fait conscients et ont un but stratégique, tous les acteurs politiques ne sont pas des menteurs. La question est de comprendre comment fonctionne le discours politique : tout semble se passer comme si la vérité du discours politique sur la réalité résidait dans la projection idéalisée d'une réalité souhaitée, celle à laquelle doit aboutir le projet politique. D'où les incohérences que l'on peut constater avec un discours sur la réalité, éclairé ou non. Cette projection qui prend la forme d'un bluff répété voire permanent trouve ses causes dans la condition même de l'homme politique : il doit supporter le poids écrasant de contingences qu'il ne maîtrise que très partiellement (en particulier les déterminations économiques qui pèsent sur toute politique) et, pour le supporter, doit convaincre - et peut-être avant tout se convaincre - que ces déterminismes sont mineurs.

Corrélativement, il doit faire croire à son électorat potentiel - et cela ne s'applique pas seulement aux périodes électorales - qu'il a le pouvoir de changer cette réalité au profit de cet électorat et, au-delà, au profit de toute la population qu'il est censé représenter. Pour cela, il doit constamment donner l'illusion qu'il connaît les besoins de la population, faire croire que les intérêts objectifs des différentes catégories en présence ne sont pas divergents et peuvent se résumer en une « opinion publique », de manière à pouvoir conduire sa politique dans le supposé « intérêt général », qui n'est souvent autre que les intérêts de sa propre catégorie sociale, ou, au mieux, quand il faut bien composer avec les autres forces en présence, les intérêts des catégories qui ont su se constituer en groupes de pression efficaces autour de lui.

Michel Koebel
koebel@wanadoo.fr

Bibliographie

Balme R., Faure A., Mabileau A. et al. (1999), *Les nouvelles politiques locales. Dynamiques de l'action publique*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.

Bourdieu P. (1979), *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Les Editions de Minuit.

Bourdieu P. (1984), «La délégation et le fétichisme politique», in *Actes de la recherche en sciences sociales*, 52/53, 49-55.

Fichet B. et al. (1989), *Etude sur la participation au conseil municipal des enfants de la ville de Schiltigheim*, CEMRIC, Université des Sciences Humaines de Strasbourg.

Gallet G. (1996), *Les conseils municipaux d'enfants et de jeunes : l'intégration par la participation*, DEA de sciences politiques, Université de Paris II.

Gaxie D. et al. (1997), *Luttes d'institutions, Enjeux et contradictions de l'administration territoriale*, Paris, L'Harmattan.

Gaxie D. (2000), *La démocratie représentative*, Montchrestien, Clefs Politique.

Koebel M. (1997), *Le recours à la jeunesse dans l'espace politique local. Les conseils de jeunes en Alsace*, thèse de doctorat en sciences sociales, Université des Sciences Humaines de Strasbourg.

Mabileau A. (1994), *Le système local en France*, Montchrestien, Clefs Politique.

Millet F. (1995), *La socialisation des enfants : les conseils municipaux d'enfants en Essonne*, Thèse de doctorat en sciences de l'éducation sous la direction de C. Prévot, Paris VII.

Percheron A. (1989), *La formation du civisme chez les jeunes*, Paris, FNSP - CEVIPOF - Association Nationale des Conseils Municipaux d'Enfants.

Rossini N. (1996), *Les répercussions de la participation des jeunes aux conseils*, Paris, ANACEJ.

Siena E. (1998), *Le Conseil Municipal des Enfants de Pessac pour les élus et pour les électeurs*, mémoire de Maîtrise, Université de Bordeaux III.

Vulbeau A. et Rossini N. (1993), *Les conseils municipaux d'enfants et de jeunes : à la recherche d'un dispositif de participation*, Paris, coédition ANACEJ-IDEF-FAS.

Wieviorka M. (1995), «Critique de la participation», in *Informations Sociales*, 43.